



arts nb

Sommaire de la rétroaction du jury de pairs des dates limites du 1^{er} mai 2025 – programmes d'Artiste en résidence et de Développement de carrière

Programme d'Artiste en résidence

Données et information générales

- 34 demandes au programme d'Artiste en résidence ont été évaluées par un jury de pairs multidisciplinaire.
- Le jury a pu octroyer 11 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible pour cette date limite (taux de succès de 32,4 %).
- 20 demandes supplémentaires ont reçu le statut de « Mérite ». Ce statut indique que le jury recommandait le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
- Le jury a attribué le statut « Non recommandé » à 3 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. Il est important de se rappeler que chaque date limite regroupe un ensemble différent de personnes candidates dont les demandes sont évaluées par des jurys différents.
- Sur les 11 subventions octroyées, 1 bénéficiaire reçoit sa première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris la répartition par discipline artistique, veuillez consulter le [communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention

- Le jury a apprécié les demandes qui expliquent clairement les objectifs créatifs et/ou exploratoires de la résidence, qui précisent les activités prévues et qui présentent une démarche artistique claire et précise.
- Le jury a encouragé les personnes candidates et les organismes candidats à donner plus de contexte sur le « pourquoi » du projet et sur la pertinence de la résidence sur la pratique de l'artiste.
- Le jury a apprécié les projets qui comprennent un volet de médiation culturelle et un engagement communautaire. Pour les organismes qui prévoient impliquer des artistes et/ou consultant.es autochtones dans les activités de la résidence, le jury recommande de présenter un accord écrit ou une entente avec ces personnes pour indiquer les conditions de leur participation.

Autres programmes d'artsnb susceptibles d'intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme :



arts nb

- Les personnes candidates dont la demande n'a pas été retenue lors de cette date limite peuvent être admissibles pour faire une nouvelle demande au même programme à une date ultérieure; pour les longues résidences qui ont déjà commencé, cela peut impliquer de recadrer le projet en le découpant en plusieurs phases. Veuillez consulter [les lignes directrices du programme d'Artiste en résidence](#) ou envoyer un courriel à prog@artsnb.ca si vous avez des questions.
- Si vous cherchez du financement pour donner suite à une invitation à présenter votre travail, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Arts sur invitation](#) d'artsnb.
- Si vous êtes à la recherche d'une occasion de mentorat ou d'une formation plus avancée dans votre forme d'art, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Développement professionnel d'artsnb](#).
- Si vous souhaitez professionnaliser votre portfolio et/ou vos exemples d'œuvres (par exemple, en embauchant un.e photographe ou vidéaste pour documenter vos œuvres), veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Professionnalisation et promotion](#) d'artsnb.
- Si vous souhaitez créer une nouvelle œuvre qui n'est pas en lien avec une résidence d'artiste, veuillez vous référer au programme de [Création](#) d'artsnb.

Programme de Développement de carrière

Données et informations générales

- Le jury a évalué 31 demandes et a pu octroyer 15 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible pour cette date limite (taux de succès de 48,4 %).
- 13 demandes supplémentaires ont reçu le statut de « Mérite ». Ce statut indique que le jury recommandait le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
- Le jury a attribué le statut de « Non recommandé » à 3 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. Il est important de se rappeler que chaque date limite regroupe un ensemble différent de personnes candidates dont les demandes sont évaluées par des jurys différents.
- Une demande supplémentaire a été évaluée par le jury, mais a été retirée par la personne candidate avant la délibération du jury.
- Avant l'évaluation par le jury de pairs, 1 demande supplémentaire a été retirée par la personne candidate, et 2 demandes ont été disqualifiées car elles étaient inadmissibles à ce programme.
- Sur les 15 subventions octroyées, 2 l'ont été à des personnes candidates qui recevaient leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris la répartition par discipline artistique, veuillez consulter le [communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite.



arts nb

Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention

- Le jury a été enthousiasmé par le fait que de nombreux projets proposés permettent aux artistes de rayonner dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick ainsi qu'au niveau national et international. Le jury a apprécié les demandes qui démontraient l'impact du projet sur la vie personnelle et professionnelle de la personne candidate.
- Le jury s'est également réjoui de la forte représentation de styles et de genres artistiques sous-représentés au Nouveau-Brunswick.
- En ce qui concerne les budgets des projets, le jury a formulé les recommandations suivantes :
 - Le jury a apprécié les budgets qui fournissaient des explications détaillées de chaque dépense proposée. Veuillez vous référer à la [Trousse d'aide à la production d'une demande](#) pour des conseils sur les budgets.
 - Le jury a noté que de nombreuses personnes candidates pourraient demander des montants de subvention plus élevés. Bien que des budgets modestes puissent être pratiques pour des projets à petite échelle, le jury encourage les personnes candidates de s'assurer qu'elles puissent se rémunérer et rémunérer leurs collaborateurs de manière adéquate avec le budget demandé.
- En ce qui concerne le CV d'artiste, le jury a formulé les recommandations suivantes :
 - Pour les artistes visuel.les, le jury a recommandé de présenter les expositions collectives et individuelles dans des sections distinctes du CV.
 - Pour les acteur.rices de cinéma et de théâtre, le jury a recommandé d'établir une cohérence dans la manière dont leur nom est crédité, ou d'indiquer lorsque les crédits varient en raison d'un changement de nom ou de l'utilisation d'un nom de scène.
- En ce qui concerne les exemples d'œuvres, le jury a formulé les recommandations suivantes :
 - Pour les musicien.nes d'ensemble qui proposent des performances en solo, le jury a recommandé d'inclure des enregistrements montrant la performance solo de la personne candidate, même s'il s'agit d'un démo ou d'un enregistrement informel.
 - Pour les artistes visuel.les, le jury a recommandé de télécharger chaque image dans un fichier individuel plutôt que de télécharger un fichier PDF qui contient toutes les images, car le format PDF rend plus difficile la fonction d'agrandissement de l'image pour observer les détails de l'œuvre.
- Le jury a invité les personnes candidates à prêter attention aux détails lors de la préparation de leurs demandes. De nombreuses demandes soumises pour cette date limite comportaient des liens rompus ou expirés, des liens qui renvoyaient vers des sites web payants ou des contrats d'artiste vides ou incomplets. De plus, plusieurs demandes faisaient référence à des lettres de recommandation qui n'avaient pas été reçues.



arts nb

Autres programmes d'artsnb susceptibles d'intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme :

- Les personnes candidates dont la demande n'a pas été retenue lors de cette date limite peuvent être admissibles au même programme pour faire une nouvelle demande à une date ultérieure. Veuillez consulter [les lignes directrices du programme de Développement de carrière](#) ou envoyer un courriel à prog@artsnb.ca si vous avez des questions.
- Si vous souhaitez obtenir un financement pour une résidence d'artiste, veuillez vous référer au [programme d'Artiste en résidence](#) d'artsnb.
- Pour les personnes candidates qui proposent la création d'une nouvelle œuvre, ou qui travaillent avec des collaborateurs.rices pour créer une nouvelle œuvre en tant que deuxième phase d'une œuvre existante, veuillez vous référer au [programme de Création](#) d'artsnb.